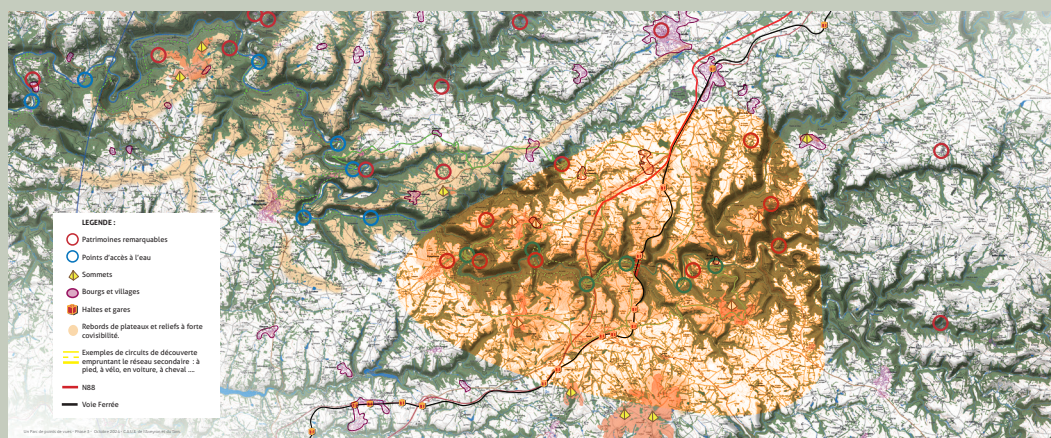


GUIDE D'ACTION FICHES ACTIONS

La «Fabrique d'un parc» autour du viaduc du Viaur



Le viaduc du Viaur enjambe un territoire fortement chamboulé à la suite de sa création pour l'arrivée de la voie ferrée.

L'identité de ce territoire et l'importance que revêt le viaduc pour le ségala n'est réellement perceptible qu'en favorisant la mise en perspective de l'ouvrage dans son contexte paysager.

Trop souvent furtive et cadrée de nos jours, la vision du viaduc mérite d'être déployée dans son paysage.

Plusieurs sites sont identifiables autour de l'ouvrage d'art, depuis lesquels la lecture de l'ouvrage se veut diversifiées. Ces lieux favorisent un regard toujours changeant sur les rapports entre le viaduc et son paysage vallonné.

Un viaduc, des paysages

A l'image d'une constellation, la répartition et la succession de points de vue sur (parfois sous) le viaduc définit une zone géographique de visibilité privilégiée, qu'il est possible de délimiter comme le contour d'un

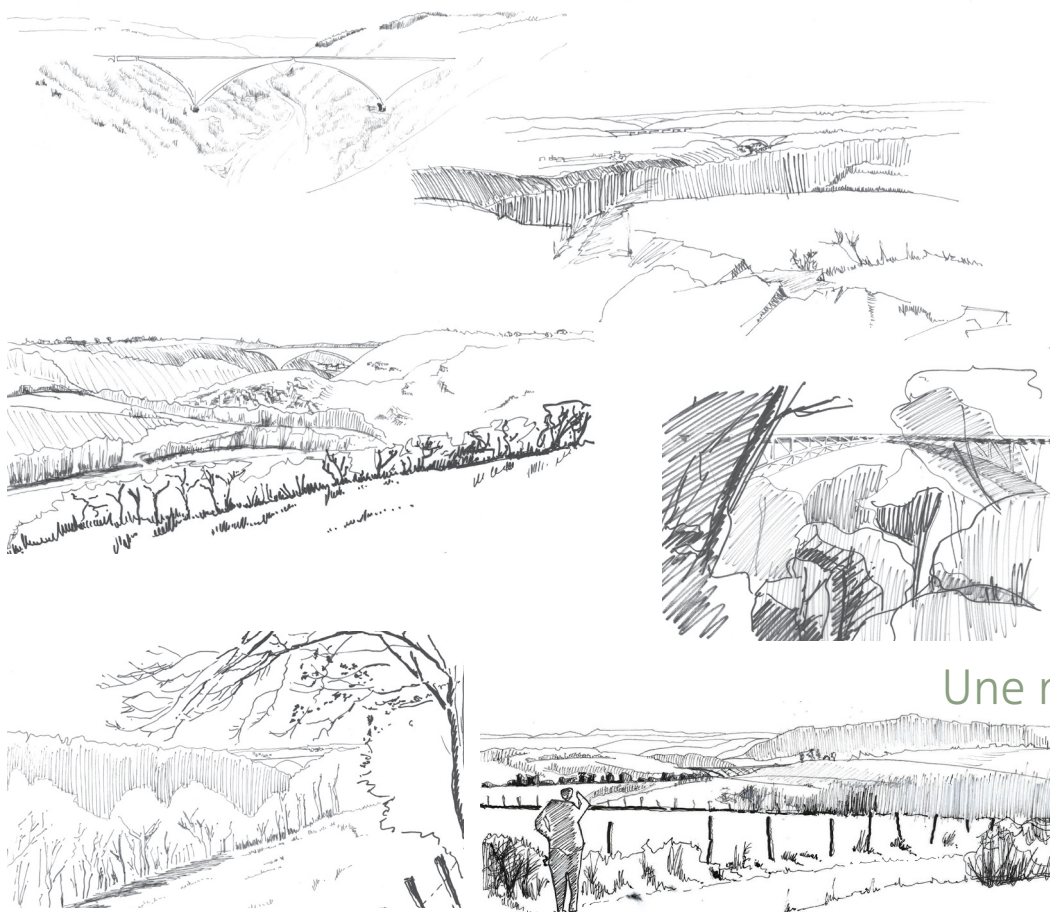
« parc du viaduc ».

Le réseaux d'itinéraires piétonniers et routiers qui les relie dessine l'armature de ce parc et l'anime.

Au total, 15 sites «points de vue», depuis lesquels le viaduc reste le point central d'une vaste perspective contribuent à traduire son lien au territoire.

Une même règle pour tous:

Afin de ne pas endommager le pouvoir émotionnel de ces sites, leur aménagement nécessite d'être encadré



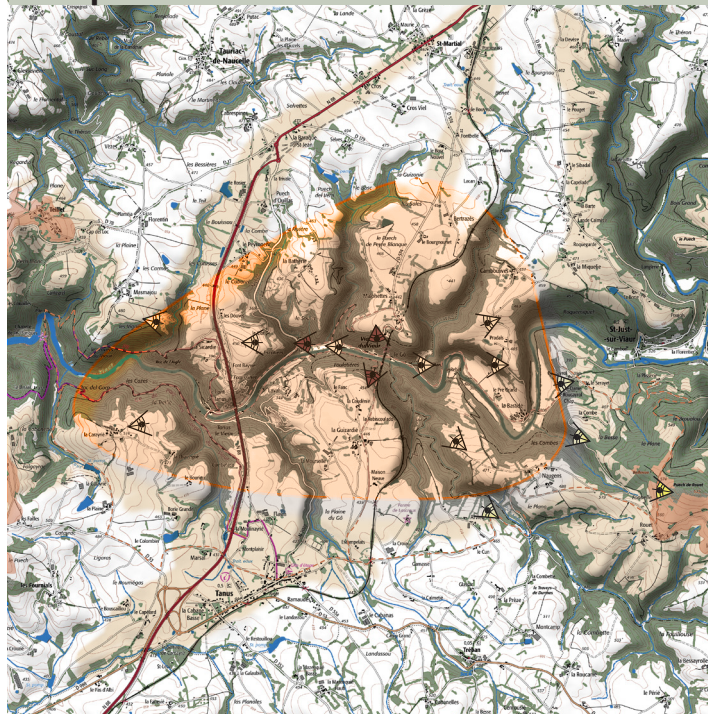
Enjeux : les quatre priorités

- **Enrichir l'offre de sites-belvédères sur les viaducs et sur le Ségala en général** : aménager (et ménager) les 15 belvédères identifiés sur le paysage emblématique du Viaduc. 15 sites aux caractéristiques différentes qui multiplient les lectures sur l'ouvrage de Bodin et enrichissent le regard sur le franchissement de la vallée. Ils complètent la vision des 3 aires phares existantes (Yunnan, Bodin et Gô)
- **Constituer (Créer?) un parcours des belvédères ou « parcours des viaducs »** : un réseau lisible de cheminements reliant l'ensemble des 16 points de vue sur les viaducs :
- **Requalifier les trois aires de visions phares** actuelles, en réaffirmer les spécificités et complémentarités de chacune.
- **Préserver la dimension paysagère des points de vue** : contraste saisissant entre franchissement construit et paysage préservé.

Les avantages d'un réseau dense de points de vue

- **Prendre la mesure** : L'échelle de la vallée franchie et le contraste avec la finesse de l'ouvrage ne se mesurent pas d'un seul coup d'oeil mais par l'expérience de cette vallée et par l'observation de ses proportions. Seule l'expérience de ce contraste entre les deux donne la mesure du caractère pittoresque.
- **Prendre du recul** : Autour du viaduc, la vallée du Vaur peut agir comme la porte d'entrée d'un territoire vaste, celui des cents vallées qui se dessinent uniquement depuis les points de vues périphériques.
- La diversité des paysages du Ségala s'en trouvera mieux appréhendée et le territoire en sera davantage traversé.

Un « parcours des belvédères »



Autour du viaduc, le paysage dessine un écrin, un vaste théâtre qu'il s'agit d'animer.

Principe commun pour la préservation

- **Covisibilité avec le ou les viaducs du Vaur** : Si la covisibilité avec l'ouvrage est quasi totale dans le paysage, elle justifie la création ou la valorisation d'un point de vue. Cette création implique la mise en place des recommandations ci-présentées.
- **Ménager l'espace plutôt que de l'aménager** : Ce principe vaut pour l'ensemble des points de vue sur le viaduc ; il implique une action douce et minimaliste sur ces sites en milieu naturel ou agricole.

Le rôle du point d'observation

- **Montrer l'ouvrage ET son contexte** : Ici, le contexte est essentiellement celui d'une vallée encaissée, escarpée, en total contraste avec les plateaux qui s'y adossent.
- **Faire sens** entre le geste de l'ouvrage (un grand saut) et la vallée, longue et encaissée qui sépare deux mondes.

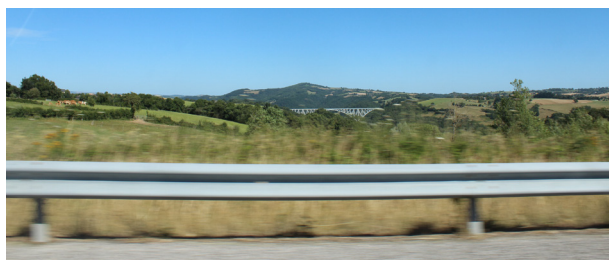
Un nouveau regard sur mon territoire : «15 Viaducs» , ça fait bouger !

Les 15 points de vues identifiés

La succession de ces points de vue définit une zone géographique comme contour d'un parc du viaduc. Son réseau d'itinéraires dessine l'armature du parc.

4 sites proches

1. Aire du Gô (Tauriac de Naucelle) Alt. 323 m
2. Aire Paul Bodin (Tauriac de Naucelle)
3. Aire du Yunnan (Tanus)
4. **Le moulin** (Tauriac de Naucelle) Alt. 300 m



Cheminier autour, c'est en finir avec la découverte furtive du Ségala.

11 sites en périphérie

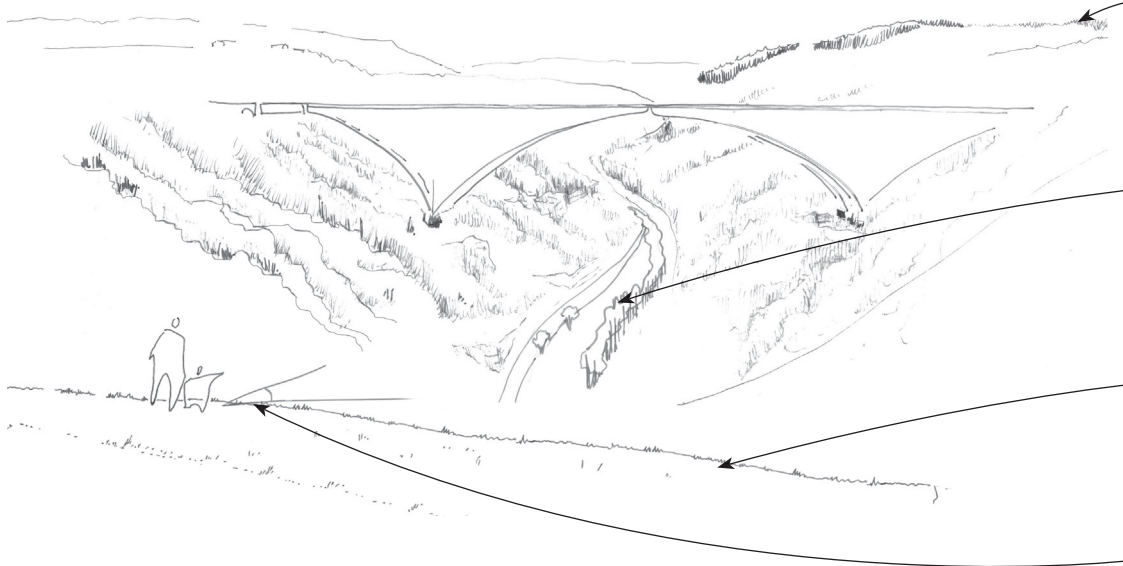
5. **Arvieu** (Tanus) Alt. 400 m
6. **Naugens** (St Just/Viaur, RG) Alt. 480 m
7. **Puech de Rouet** (St Just/Viaur, RG) Alt. 625 m
8. **La Besse** (St Just/Viaur, RG) Alt. 420 m
9. **Chapelle de Roucayrol** (St Just/Viaur, RG) Alt. 380 m
10. **Poujols** (St Just/Viaur, RD) Alt. 400 m
11. **Camboulive** (St Just/Viaur, RD)
12. **Le puech du Caillard** (St Just/Viaur) Alt. 364 m
13. **Le Clot** (Tauriac de Naucelle) Alt. 450 m
14. **Masmajou** (Tauriac de Naucelle) Alt. 480 m
15. **La Carairie** (Tanus) Alt. 516 m

**ÉLUS,
À VOS PLU !**

des 15 sites :

Ce qu'il convient d'observer depuis chaque point de vue ?

Le viaduc dans son paysage valonné, et (presque) rien d'autre



Un gage de qualité

Absence de bâtiments récents, visibles aux abords immédiats de l'ouvrage et dans le lointain

L'encaissement de la vallée, bien marqué par la lecture au point bas de la rivière ou de sa ripisylve.

L'absence de clôtures pour un premier plan sans rupture avec le paysage

Cette fenêtre largement ouverte sur le paysage implique une grande covisibilité et donc une approche minimaliste de l'aménagement.

Dans le théâtre du viaduc, 3 principes forts sont à retenir

- Rester en covisibilité avec le viaduc
- Ménager l'espace plutôt que l'aménager
- Le viaduc et son paysage d'abord !

Objectifs

Des objectifs de mise en valeur et de respect des sites et des paysages guident la démarche vers un effort collectif cohérent.

- faciliter la découverte du viaduc
- permettre la cohérence des aménagements et assurer l'unité autour de l'ouvrage
- préserver le contraste saisissant entre l'ouvrage et son paysage.

Principes communs pour l'aménagement

- **Rester en covisibilité avec le viaduc :** La notion de «points de vue» sur l'ouvrage implique une covisibilité entre ces sites. Ce vis-à-vis justifie l'aménagement de parcours destinés à faire découvrir le viaduc et parfois d'un espace d'observation. De facto, à l'intérieur du théâtre qui se construit, ce vis-à-vis justifie aussi l'application de règles liées aux aménagements pour ne pas les dégrader mutuellement.

- **Ménager l'espace plutôt que l'aménager :**

De l'accueil au viaduc : deux entités reliées par un cheminement

Et entre les deux ?



En arrière, tous à couvert :

A l'avant, c'est sobriété !

- **Le viaduc et son paysage d'abord ! ... mais comment insérer l'aménagement ?**

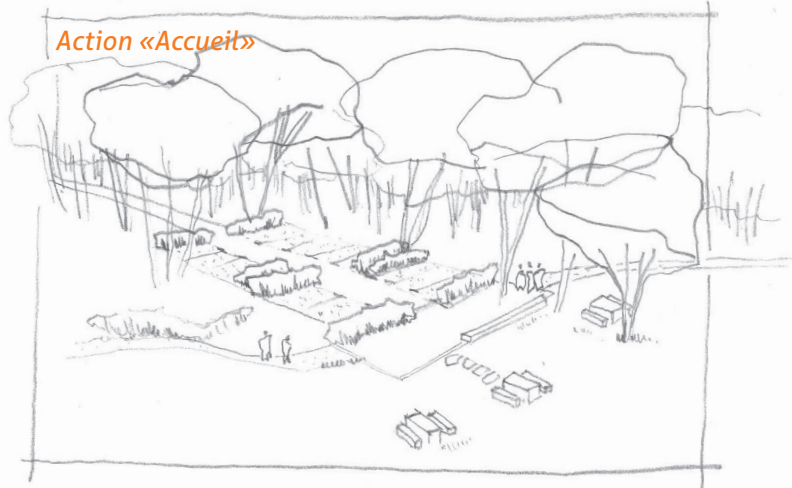
Application de la sobriété graduelle dans les aménagements :

A L'ARRIÈRE :

C'est densité végétale et espace d'accueil

La création d'une zone de couvert végétal dense en arrière du point de vue permet l'insertion de tous les éléments techniques et espaces aménagés pour l'accueil, du stationnement aux espaces de pique nique.

Action «Accueil»



C'EST QUOI
LA SOBRIÉTÉ ?

ment des 15 sites autour du Viaduc du Viaur :

En effet, si la covisibilité n'est pas encadrée dans le but de préserver les paysages, cela pourrait contribuer à affaiblir le contraste entre l'ouvrage et son écrin et ainsi dégrader l'émotion que procure la vue sur le viaduc.

Il en résulterait une moindre pertinence pour le label UNESCO et une moindre attractivité.

Cela implique une action douce et minimaliste sur ces sites en milieu naturel ou agricole. Il est important de ne pas encombrer les lieux par des aménagements lourds et trop impactants, soit visuellement, soit en terme d'infrastructure.

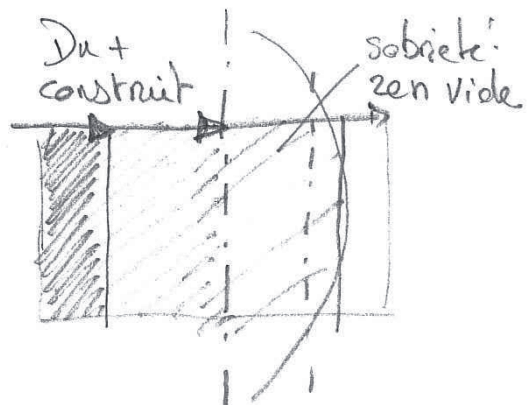
SOBRIÉTÉ

Le terme «sobriété» pour les aménagements est le mot d'ordre, ce qui n'est pas compatible avec la notion d'aménagement mais qui oriente sur la manière d'impacter le site.

Un gradient progressif est possible



«sobriété» : une même règle pour tous



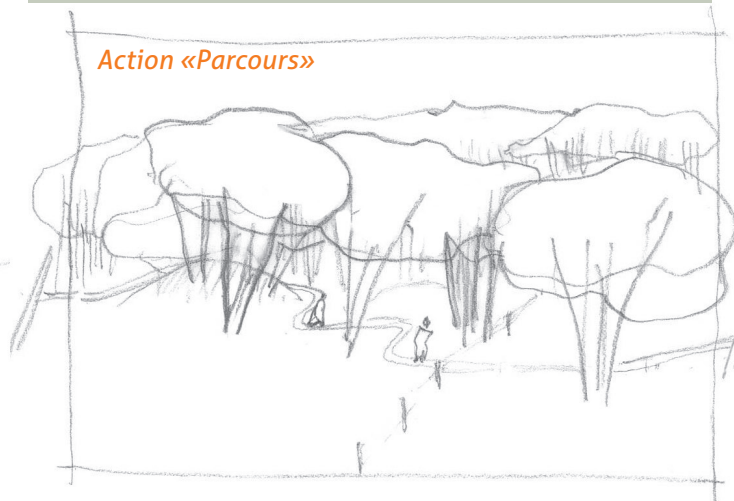
e reste ?

ENTRE DEUX :

Cheminer vers le site, uniquement

Le chemin d'accès piétonnier assure la connection entre la zone d'accueil et l'espace d'observation. Ce linéaire est un lieu de transition et un temps de découverte du territoire autour du viaduc.

Action «Parcours»

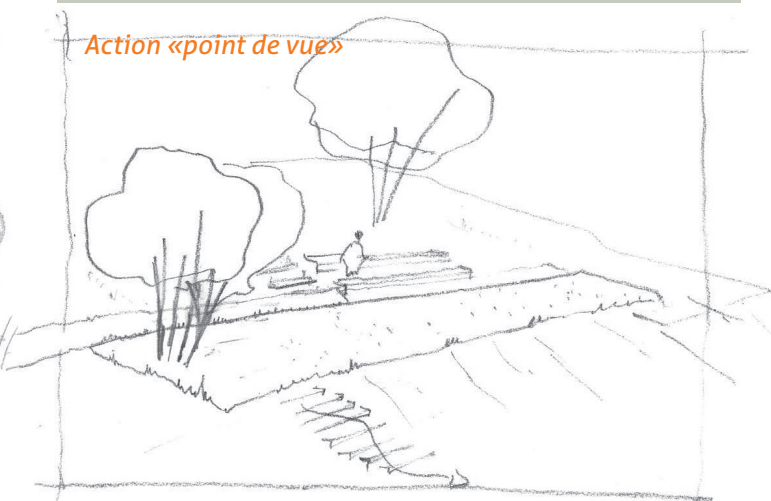


A L'AVANT :

Ouvrir sur le viaduc et son paysage seulement

La plus grande sobriété est attendue facilitant la mise en perspective du viaduc et le contraste saisissant entre l'ouvrage et son paysage préservé et l'émotion qui en résulte.

Action «point de vue»

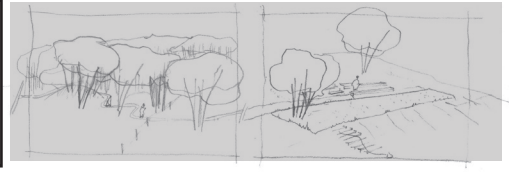


Action accueil // Aménagement des espaces d'accueil

A l'arrière :

«On arrive, on s'installe confortablement»

Deux entités reliées par un cheminement



Un accès voiture
qui connecte les autres sites de
point de vue

Les indispensables :

- Une voie d'arrivée : pour les véhicules hormis PMR, l'espace d'accueil est un terminus
- une connexion piétonne en direction d'un second point de vue: pour les piétons, l'espace d'accueil est une étape, il n'est pas un terminus
- une masse arborée dense pour l'ensemble de l'espace d'accueil: A constituer ou à ménager si elle existe.

La densité arborée est essentielle entre les places de stationnement.

- Un stationnement sous le couvert végétal et «fractionné», par groupe de 4 places continues maximum, chaque groupe étant séparés au moins par une bande arborée de 1,5 m
- une conection piétonne en direction du point de vue
- Un espace tri sélectif contenu entre murets de schiste
- Un sanitaire

Les optionnels :

- Un espace information
- Un sanitaire
- Un bâti d'accueil pour abriter les randonneurs

PENSEZ
PERMÉABILITÉ ET
VÉGÉTALISATION
DES SOLS !

Une masse boisée concentre les aménagements d'accueil. La trame du boisement organise l'implantation des édifices, le stationnement, les espaces de repos et de pique nique ainsi que la zone d'information et l'espace propreté.

l'arrivée sur site en arrière du point de vue. Les besoins de l'accueil s'y rassemblent et se structurent sous un large couvert boisé. La vue sur le viaduc n'y est pas attendue.

La masse boisée marque l'arrêt des voitures et le départ d'un chemin piétonnier vers le point de vue.

Le végétal des haies :

L'absence d'élément horticol est essentiel.

Les essences issues du registre local et la végétalisation «spontanées» sont à prioriser.

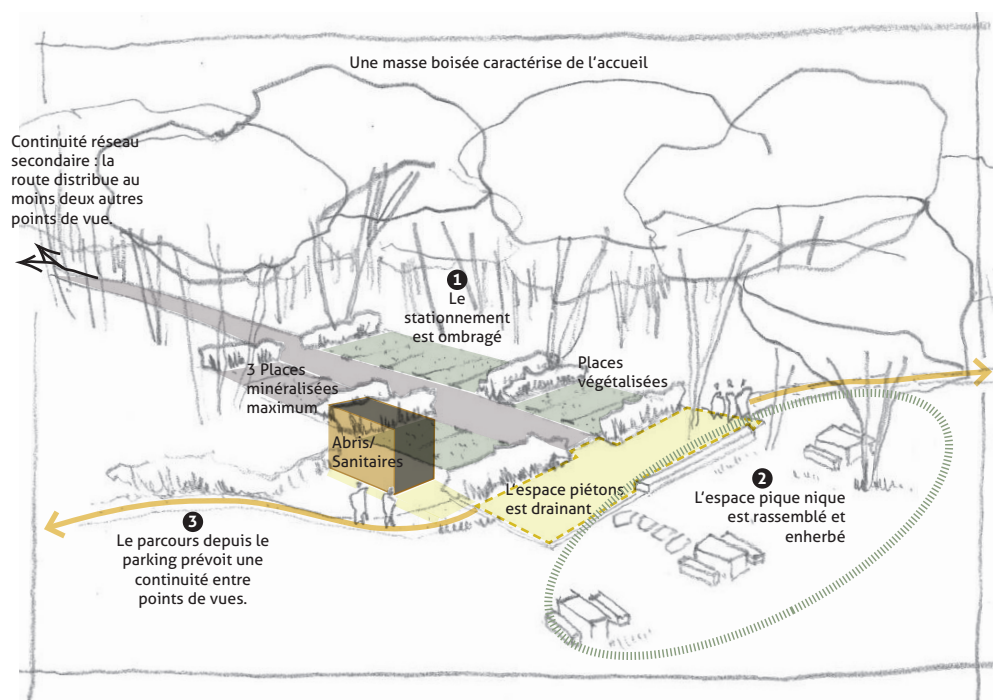
Les ouvrages :

Aux abords du site, plus qu'ailleurs, le vocabulaire employé pour la mise en oeuvre des ouvrages (murs, barrières, mobilier, traitement de surfaces, édifices, petit bâti,...) traduit instantanément l'esprit des lieux.

Afin de renvoyer une image valorisante, conforme à la qualité du site et à la noblesse de l'ouvrage de Bodin, il est essentiel de proscrire tout vocabulaire technique trop banalisant ou hors de contexte.

Les matériaux biosourcés, et les savoirs-faires locaux sont souvent plus réversibles ou plus enclins à s'effacer au profit du site naturel ou du village dans lesquels les espaces d'accueil sont susceptibles d'être aménagés.





■ OUI aux sols drainants :

Les stationnements sont à végétaliser, sur sol perméable.



■ Ni espèce envahissante :

Éviter :

- *Budlèhia davidii*
- *Prunus laurocerasus*

■ Ni espèce horticole,

Éviter :

- *Photinia*
- *Eleagnus*

■ OUI aux plantes du ségala :

Houx / chêne / chataigner / sorbier / frêne /

■ Ni routier :

Éviter :

- *Lisse galvanisée*
- *Béton extrudé (bordures, muret, caniveau, etc...)*
- *Peintures blanches et résines*

Ces réalisations sont surdimensionnées. Elle seraient inadaptées au contexte «pittoresque de la vallée»

■ Ni forestier,

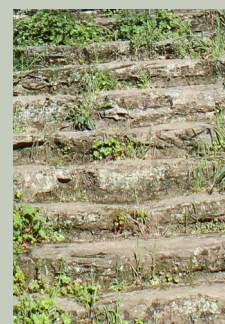
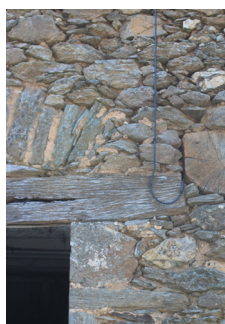
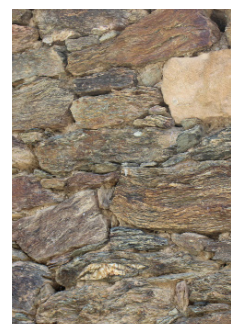
Éviter :

- *Rondin de bois,*
- *chalet forestier,*
- *Barrières*

Ce type de facture très connotée serait sans lien avec le caractère vivant de la vallée. L'habitat, les cultures ont marqué ce paysage bien plus que la production forestière. Elle serait inadaptées au contexte «pittoresque de la vallée»

■ OUI aux ouvrages soignés :

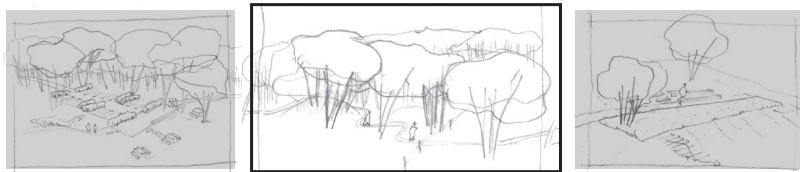
Les ouvrages qui accompagnent l'arrivée sur le site et organisent l'accueil veilleront à limiter l'effet ostentatoire et à traduire l'expression créative d'un savoir faire et de techniques locales, en lien avec le monde rural du Ségala. Un contraste doit être préservé entre le monde rural des abords, densément végétal et l'ouvrage métallique franchissant le vide.



Action parcours // Aménagement des espaces d'accueil

Entre deux :

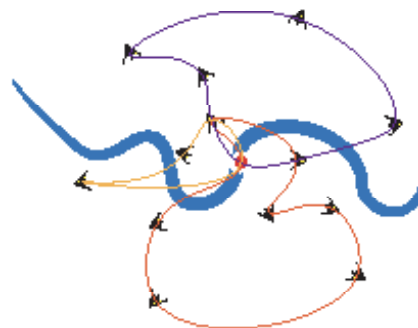
Seul le cheminement s'organise entre deux sites.



Deux entités reliées par un cheminement

Les circuits sont à identifier dans leur totalité pour déterminer si des circuits sont à créer, d'autres à repenser, ..., au regard des accès aux terrasses d'une part mais plus largement dans la perspective d'un réseau de 15 points de vues à valoriser autour du V

Le cheminement reste l'outil de découverte majeur et les itinéraires piétons vers les 15 points de vue sont une nouvelle façon de mettre en avant les paysages du Ségala.



Les indispensables :

- *Entrée de chemins*
- *Abords de route ou d'équipement public*
- *Franchissement de fossés*
- *Franchissement de clôtures*

Les optionnels :

- *Petit patrimoine*
- *Vues sur le paysage et les rivières.*
- *Accès aux rivières.*

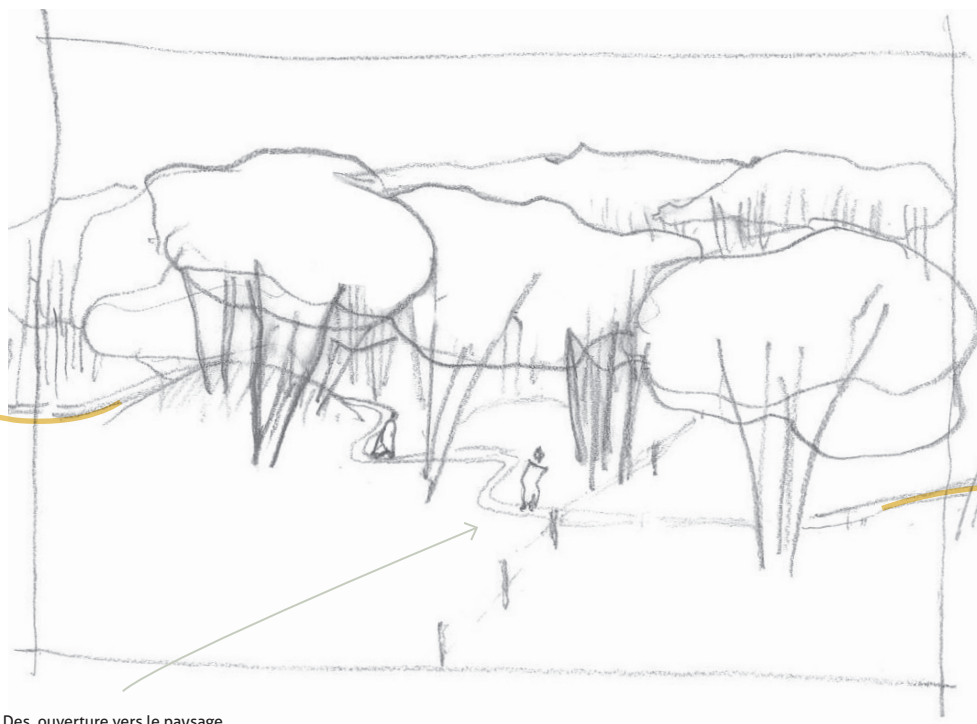
Les ouvrages :

Aux abords du site, plus qu'ailleurs, le vocabulaire employé pour la mise en oeuvre des ouvrages (murs, barrières, mobilier, traitement de surfaces, édicules, petit bâti,...) traduit instantanément l'esprit des lieux.

Afin de renvoyer une image valorisante, conforme à la qualité du site et à la noblesse de l'ouvrage de Bodin, il est essentiel de proscrire tout vocabulaire technique trop banalisant ou hors de contexte.

PENSEZ
AUX SEUILS D'ENTRÉE
DES CHEMINS ...





Le parcours est une continuité entre deux sites avec points de vue où peuvent être aménagés l'accueil et son mobilier de pique-nique.

Continuité vers un point de vue sur le viaduc.

Des ouvertures vers le paysage peuvent parfois être réalisées en lisière de bois pour favoriser les vues depuis le parcours piétonnier

■ Ni signalétique envahissante

Éviter :

- *Panneaux routier*
- *Photos*
- *Informations*
- *Peinture au sol*

Ces réalisations sont à maintenir sur le secteur de l'accueil.

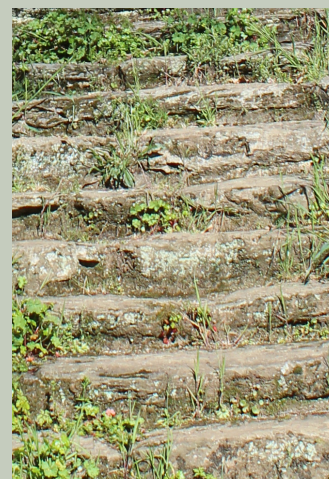
■ Ni traitement routier :

Éviter :

- *Voie sur route longue*
- *Traitements bétons*

■ OUI aux ouvrages soignés :

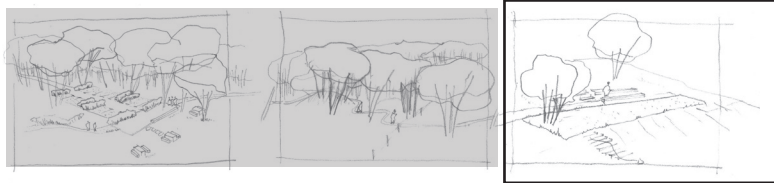
Pavage / dallage/ murets pierre/ sol enherbé /



Action points de vue // Aménagement des points de vue

À l'avant :

C'est le viaduc et son paysage d'abord !



Un espace ouvert et possible-
ment ombragé

Au premier plan : C'est «Sobriété»

Cela implique de

- Proscrire les grandes surfaces minérales et la présence de véhicules
- Limiter la création de terrassement et de surfaces artificielles
- Préserver le cadre naturel

N'oublions pas !

Le rôle essentiel du point de vue (c'est de montrer le via

- **Montrer le viaduc du Vaur ET son contexte** : un rwhhble firwhs spécifidshÔlémentarité de chhfhe.

- **Faire lien entre le geste (un grand saut) et la vallée à fra**

Les ouvrages :

Aux abords du site, plus qu'ailleurs, le vocabulaire employé pour la mise en oeuvre des ouvrages (murs, barrières, mobilier, traitement de surfaces, ...) traduit instantanément l'esprit des lieux. Afin de renvoyer une image valorisante, conforme à la qualité du site et à la noblesse de l'ouvrage de Bodin, il est essentiel de proscrire tout vocabulaire technique trop banalisant ou hors de contexte. L'absence de mobilier reste la plus appropriée.

La sobriété c'est bien mais la sécurité ?

Les belvédères aiment la vue, non pas les barrières : ne confondons donc pas sécurité, et vue gâchée.

Depuis les terrasses, les obstacles visuels et tout objets sortis du registre naturel ou patrimonial impactants sont à proscrire de la perspective (garde corps, rocher, panneaux, table d'orientation, etc...) Banc et ouvrage de repos sont recommandés.

Pour la sobriété,

Une même règle pour tous :

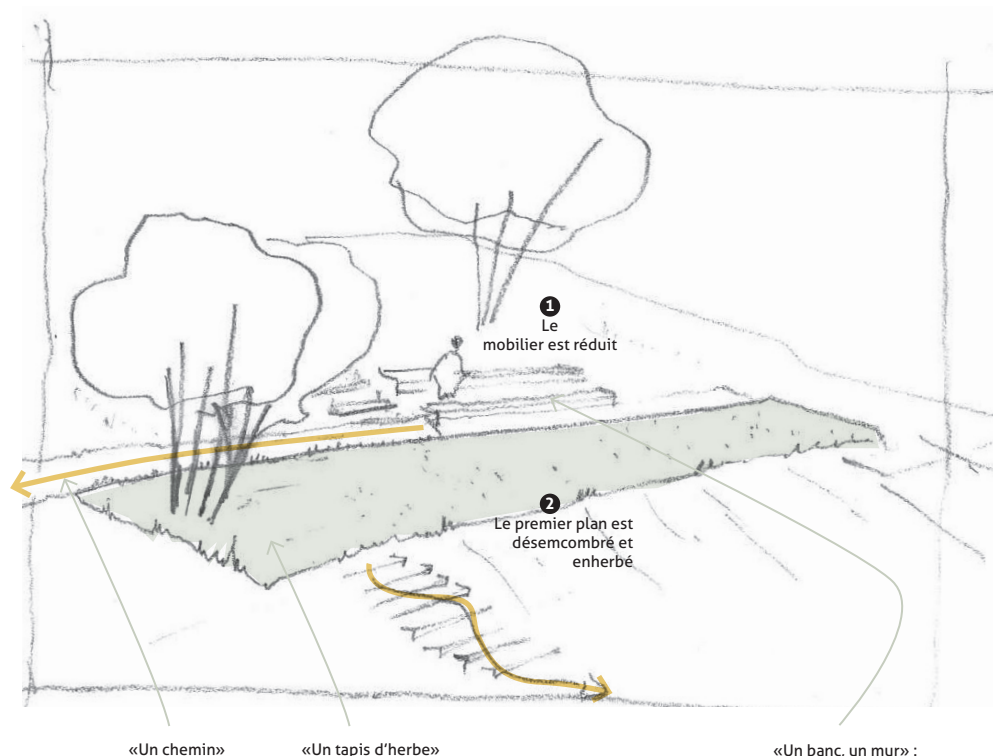
- Un banc
- Un mur
- un chemin
- un grand tapis d'herbe au premier plan
- et rien d'autre !

De cette même équation simple résulteront **cent projets** ; et pourtant , malgré la règle stricte, **une identité propre à chaque site** en résultera.

Autrement dit : ...

Un viaduc, des paysages, et une même règle pour tous:

UN VIADUC,
DES PAYSAGES ...



duc, pas son trafic)

des fhwhRequaahis aires de visions phhfhelles en réaf-

nchir (deux mondes qui se regardent), **et rien d'autre !**

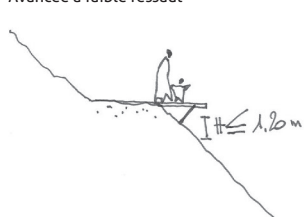
■ Ni routier :

- Lisse galvanisée
- Béton extrudé (bordures, muret, caniveau, etc...)
- Peintures blanches et résines

ces réalisations sont surdimensionnées. elle seraient inadaptées au contexte «pittoresque de la vallée»

Le risque de chute est davantage à prévenir par une adaptation de la pente inférieure

Avancée à faible ressaut



Elément de protection en retrait

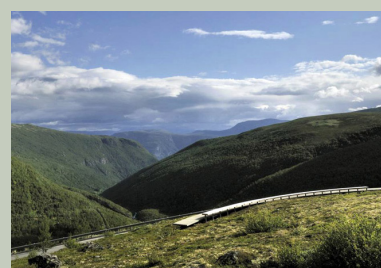


Pente aménagée en gradins enherbés



■ OUI à la sobriété :

Des abords épurés, l'absence d'encombrement restent essentiels.



OUI aux ouvrages simples et soignés :

Les ouvrages qui accompagnent l'arrivée sur le site et organisent l'accueil veilleront à limiter l'effet ostentatoire et à traduire l'expression créative d'un savoir faire et de techniques locales, en lien avec le monde rural du Ségala. Un contraste doit être préservé entre le monde rural des abords, densément végétal et l'ouvrage métallique franchissant le vide.

Point de vue sur les paysages du Viaduc du Vaur,

Ma commune est concernée

Covisibilité avec le viaduc à requalifier

Tanus
Tauriac de Naucelle

Covisibilité avec le viaduc à aménager

Tanus
Tauriac de Naucelle
Saint-Just/ Vaur

Points de vue sur le paysage du Ségala autour du Viaduc du Vaur

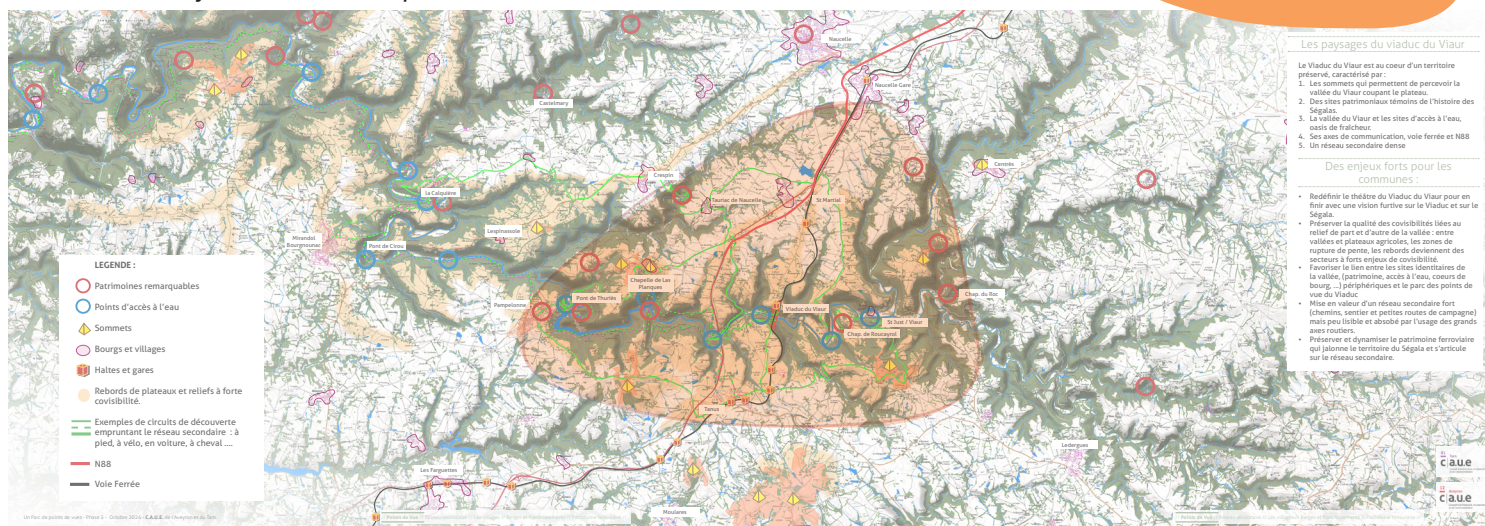
Tanus
Tauriac de Naucelle
Tanus
Pampelonne
Mirandole
Jouqueviel
Lagarde Vaur (Montirat)
Roumeigous

- 3 aires de visions phares actuelles
- 13 points de vues complémentaires sur le viaduc à valoriser
- Points de vues sur le paysage du Ségala autour du viaduc
- Mise en réseau des points de vues

**Ça bouge
autour du viaduc !**

15 belvédères
pour voir plus grand

Extrait Carte de synthèse : «La Fabrique d'un Parc»



// **Points de Vue** // Réseau secondaire // Les villages // Berges et franchissements // Patrimoine ferroviaire //

Les paysages du Viaduc du Vaur - Phase 3 - Novembre 2024 - **C.A.U.E.** de l'Aveyron et du Tarn.